

04

NOTIONNEL, si tu nous étais compté !

ON VA VOUS FAIRE AIMER L'IMPOT



Dans l'article publié dans VNF 23, de mars 2018, la tentative de démontrer que de notre système de retraite était le plus efficient ne peut avoir de sens que si elle est confrontée aux théories portées par Macron et ses marchés financiers.

La preuve est aujourd'hui faite que malgré les coups qui lui ont été portés depuis 1993, il a tenu bon !

Nous, les tenants du système de retraite par répartition pouvons affirmer que jusqu'à ce jour, nous l'avons conservé de hautes luttes. Et ce n'est pas terminé.

Dans l'article suscité, une présentation des paramètres de gestion des caisses de retraite apporte un éclairage sur les vertus, défauts des uns par rapport aux autres.

Voyons à présent les pseudos novations des projets Macron/Philippe et consorts :

- ▶ Développer un système universel ;
- ▶ Ne gérer que des retraites par points ;
- ▶ L'illusion du notionnel.

Développer un système universel

Quelle idée originale que de jouer avec le vocabulaire. Qui ne serait pas d'accord avec le principe d'universalité ? Sauf que derrière cette volonté se dissimule la remise en cause de bien des conquises. L'alignement par le bas des droits est l'objectif premier. Depuis des

années déjà, les fusions/absorptions/digestions/casses des caisses de retraite du privé est en œuvre, l'ARRCO et l'AGIRC, qui ne sont que des associations de caisses dont le nombre au fil du temps n'a cessé de se réduire.

Serait-ce une volonté de cohérence ou de coordination ? C'est le mensonge distillé par les initiateurs de la démarche ! Jamais ils n'annoncent que ce sera toujours un alignement par le bas, dont il s'agit. Passer d'un capharnaüm de plus de 700 complémentaires, il y a plus de 20 ans à moins de 70 aujourd'hui (AGIRC/ARRCO), était le challenge engagé. Comme quoi les volontés actuelles de fusion n'en sont que la réplique machiavélique !

Y-a-t-il un système plus universel autre que celui par répartition dont la solidarité intergénérationnelle est la solide charpente ?

Ne nous y trompons pas, il y aura beaucoup de mots, de phrases et de discours lénifiants pour dissimuler le vrai fond des réformes : le pactole dont les compagnies d'assurances privées veulent se régaler.

Les fonds de retraites à la sauce libérale, disons capitaliste sont en embuscade... Qu'on se le dise !

Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien faire mais qu'il faut travailler et véritablement négocier sur les fusions et les évolutions nécessaires en conjuguant démographie, chômage mais aussi productivité.

Le mode de fonctionnement actuel du pouvoir ne laisse guère d'espoir pour que les réformes aillent dans le bon sens !

Ne gérer que des retraites par points

Prenons par exemple la retraite par points : elle est mécaniquement au détriment des droits.

En effet, un travailleur engrangera tout au long de sa carrière des points correspondant à ses revenus ; c'est-à-dire que ce sera du bas de l'échelle avec des salaires plus faibles jusqu'au sommet. Mais cette approche est une illusion face aux périodes de chômage, de maladie, aux mobilités d'une entreprise à l'autre ou d'un secteur à l'autre, la plupart du temps « les compteurs » sont remis à zéro, donc pas de salaire en sus, donc pas de cotisations meilleures pour la retraite.

Il suffit d'observer le « miracle » allemand ; le travailleur d'Outre-Rhin, selon le système de retraites qu'il a « choisi », accumule des points dans son entreprise ou son secteur d'activité et lorsqu'il quitte l'une ou/et l'autre, il doit engager une bataille pour que ses droits le suivent. Ceux-ci évoluent ou dévaluent au même rythme que ses salaires. De plus, son système est assis sur des fonds de pensions qui ne lui garantissent jamais une prestation définie. Il joue sa retraite à la bourse en fonction des résultats du marché.

En France, l'histoire récente apporte la preuve que de prendre, pour le privé, les 25 meilleures années plutôt que les 10, a généré une perte de 20% du pouvoir d'achat des retraités. Si la moyenne de toute une carrière avait été prise, ce serait pire encore. C'est mathématique !

La cerise sur le gâteau se situe donc au terme de la carrière, la prestation définie n'est pas possible : c'est un mirage, puisque les points seront additionnés et multipliés par une valeur calculée au moment de son départ à la retraite. Bien malin celui qui peut prédire cette valeur 40 ans après.

Mais voilà que les magiciens auraient trouvé le remède miracle : le notionnel, modèle inspiré des pays nordiques.

L'illusion du notionnel

De quoi s'agit-il ?

Le salarié possède un compte individuel sur lequel il accumule des points basés sur le taux du moment, par exemple 25% du salaire brut moyen. Si des périodes d'arrêt (chômage, maladie...) viennent à se produire la Sécurité Sociale ou l'assurance chômage paient les cotisations.

Rien de nouveau, mais...

Les cotisations seraient revalorisées du taux de croissance de la masse salariale. Evidemment, elle est directement impactée par le chômage. En prenant le salaire moyen, il y a plus de garanties pour que cette revalorisation ne subisse pas ces aléas.

Si en plus les retraites sont révisées en fonction de cette même masse salariale, la punition est double.

Aujourd'hui, les salaires et les pensions du régime général sont en théorie revalorisés sur le niveau de l'inflation. Quoique, insuffisante cette revalorisation est claire dans son concept et simple à suivre.

Quant au calcul de la pension, il serait effectué en fonction de l'âge de départ, de l'espérance de vie de la génération, donc du nombre de bénéficiaires.

Les générations où les naissances ont été ou seront nombreuses et que par chance les progrès de la médecine permettent d'allonger la vie, la retraite sera plus ou moins élevée en fonction de sa date de départ. Plus le départ est tardif, plus la pension sera valorisée.

Pour les fonctionnaires, l'abandon de la référence au dernier salaire entrainera une baisse importante de la pension. Le niveau de la pension et la durée de la retraite seront les variables d'ajustement.

Il sera facile au gouvernement d'annoncer que le système par répartition n'est pas attaqué, mais ce qu'il représentera en terme de retraite n'excédera jamais les 25%. Quant au reste, devinez qui occupera le terrain manquant pour compléter la pension réduite ? La logique assurantielle d'épargne individuelle prendra le pas sur la solidarité, donc pour et par les fonds de pensions.

Le compte notionnel est une capitalisation virtuelle dont la cotisation est définie et la prestation réduite et aléatoire.

